



Commune d'Hautot le Vatois

Département de la Seine Maritime

Arrondissement de Rouen

Canton d'Yvetot

Communauté de communes de la région d'Yvetot

**Samedi 4 janvier 2025**

## **CEREMONIE DES VŒUX**

Tout d'abord je voudrai vous demander de bien vouloir excuser M. Gérard CHARASSIER, Président de la Communauté de communes Yvetot-Normandie.

Madame la Députée,

Monsieur le Conseiller départemental

Messieurs les Maires

Mesdames, Messieurs, chers amis.

Le Conseil municipal est vraiment très heureux de vous accueillir pour échanger nos vœux à l'occasion de cette nouvelle année.

Comme chaque année, nous allons vous présenter les principales actions réalisées l'année dernière, puis celles que nous envisageons pour 2025. Avant de partager la galette des rois, nous feront connaissance avec les nouveaux Hautotais et les bébés nés en 2024.

Cette année encore, la plus grande part des investissements a été mobilisée par la défense incendie avec la réalisation de trois chantiers :

- La pose d'une réserve de 120 m<sup>3</sup> chemin de la Côte qui devait être réalisée en 2023 mais qui avait pris du retard en raison des intempéries. Elle a été reportée à plusieurs reprises pour finalement être achevée la dernière semaine de septembre.
- La pose d'une bouche incendie impasse des deux Villages au mois de mai.
- La pose d'une réserve de 60 m<sup>3</sup> dans la cour de Mairie a été beaucoup plus rapide, puisque commandée au mois de mai, elle a été réalisée en juillet.

Ces travaux ont un coût très important que la commune ne peut pas supporter seule. Ils ont été rendus possibles par des subventions de la Préfecture à hauteur de 40 %, du Département à hauteur de 30 % et de la mobilisation du fonds de concours d'Yvetot-Normandie à hauteur de 10 % de la dépense hors taxes.

Cependant, nous n'en avons pas encore fini avec la défense incendie puisque nous menons une concertation avec la commune de Valliquerville pour l'implantation d'une réserve au Bosc-Renault.

**Michaël BLONDEL** : Quelques aménagements ont été réalisés en 2024 :

- La mise en sens interdit de la rue du Clocher avec comme objectif de sécuriser la circulation des piétons et des randonneurs, mais aussi de dissuader les camions et les convois agricoles qui l'empruntent malgré l'interdiction qui leur étaient faites. Cependant les habitudes ont la vie dure et de nombreux véhicules continuent de prendre ce sens interdit. Mais, après une période de tolérance va venir le temps de la sanction.
- En ce qui concerne la cour de la Mairie, nous étions confrontés à des dysfonctionnements récurrents de son éclairage. Dans un premier temps nous avons fait installer un éclairage avec détecteur pour le parking et un autre avec un interrupteur pour le cheminement vers la mairie. Nous en avons profité pour changer ceux sous le préau permettant ainsi des activités nocturnes, notamment celles organisées par le Comité des loisirs. De son côté celui-ci a déposé un dossier auprès de la Communauté de communes dans le cadre de l'appel à projet citoyen « YOU » pour installer un bac à végétaux. Il a été retenu et les matériaux totalement financés par ce dispositif qui a rencontré un vif succès. Puis le Conseil municipal a accepté de financer une gouttière avec récupérateur des eaux de pluie, les bénévoles du Comité se sont chargés de la mise en place. De son côté Johnny LECOURT, l'agent d'entretien communal, a renforcé le pilier de soutènement dont la base était endommagée par les éclaboussures d'eau de pluie. Pour l'avenir nous avons sollicité le Syndicat Départemental d'Energie pour une refonte complète de l'éclairage de la cour de Mairie. Ce projet sera présenté prochainement au Conseil municipal.
- En matière d'investissement, nous avons fait l'acquisition d'un outil multifonction (taille-haie, débroussailluse, tronçonneuse, ...) avec une meilleure qualité ergonomique afin d'améliorer les conditions de travail de l'agent d'entretien.

**Christine SEGUIN** :

- En 2024, nous avons poursuivi le remplacement du matériel de la cuisine de la salle polyvalente en faisant l'acquisition d'une nouvelle armoire froide et d'une cuisinière financées à 50 % par le fonds de concours de la Communauté de communes Yvetot-Normandie.

- La commune et le Comité de loisirs se sont associés tout au long de l'année pour l'animation de notre village. Dix activités ont été organisées :
  - Une course de vélo avec la Team Cœur de Caux Cyclisme
  - Une foire à tout
  - Un pique-nique le 14 juillet
  - Une randonnée pédestre
  - Un après-midi d'animation dans le cadre d'octobre rose
  - Une projection d'un film à destination des séniors sur la destruction/reconstruction d'Yvetot
  - Une fête au hareng
  - Un marché de Noël
  - Une sortie patinoire pour les jeunes et leurs parents
  - Un goûter pour les anciens

Elles s'adressent bien sûr aux Hautotais, mais elles permettent également d'inciter d'autres habitants du territoire à venir y participer et ainsi faire découvrir notre commune. Ce sont des moments de partage et de convivialité qui sont appréciés de tous.

Cette volonté se traduit également par la mise à disposition de la salle communale pour l'animation séniors d'Yvetot-Normandie – une activité gym douce est proposée chaque lundi matin à 10h30 – ainsi que pour une association hautotaise qui propose une activité yoga les mardis soir à 18h30.

Afin que les séniors de la commune puissent continuer à se réunir malgré la dissolution du club du troisième âge, le Comité des loisirs a créé une section séniors.

### **Claude BELLIN**

Merci à tous les deux et aux conseillers municipaux pour votre implication. C'est grâce à celle-ci ainsi qu'à celle des trois agents municipaux Laurence, Johnny et Sophie que nous pouvons mener à bien les actions décidées par le Conseil municipal. Je n'oublie pas bien entendu tous ceux qui viennent régulièrement apporter leur aide : Joël et Joëlle, Arnaud, Gérard, Fabien, Manon, ...

Dans le domaine de l'administration, nous avons changé de logiciel de gestion financière afin de pouvoir poursuivre notre intégration dans la mutualisation des systèmes d'information proposée par Yvetot-Normandie. Nous attendons désormais d'être relié à la fibre optique pour la finaliser. Nous avons également mis en place un dispositif de transfert numérisé avec le service de contrôle de légalité de la Préfecture permettant un échange plus rapide tout en évitant les envois papiers. Merci Laurence pour votre implication dans

ces changements qui, je dois le reconnaître, ont été un peu stressant lors de leur mise en place.

En 2020 nous avons inscrit dans notre programme pour les élections municipales l'aménagement d'un cheminement piétonnier entre la mairie et le centre bourg. Ce dossier avance. Après échange avec la direction des routes du Conseil départemental un diagnostic de sécurité a été réalisé. Il fait état d'une proportion importante de dépassement de la vitesse maximale autorisée, d'une largeur suffisante pour aménager un cheminement piétonnier sécurisé, de la nécessité de sécuriser le carrefour avec le chemin de la Cour souveraine. Il propose par ailleurs des aménagements pour réduire la vitesse sur la totalité de la traversée du village. Ces propositions validées par le Conseil municipal vont désormais faire l'objet d'une étude technique afin d'en évaluer le coût avant de lancer un marché de travaux.

J'ai évoqué les années précédentes, notre satisfaction de voir notre chapelle se remettre par le Conseil départemental le label patrimoine rural. Cette plus grande visibilité et les réactions d'émerveillement à chaque fois que nous l'ouvrons à la visite nous ont incité à vouloir aller plus loin et donc de déposer un dossier de protection de notre église et de sa chapelle au titre des monuments historiques auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Au risque d'être rabat-joie, je ne peux pas ne pas évoquer la situation financière. Après plusieurs années de baisse puis de stagnation des dotations de l'Etat, y compris en période de forte inflation, une diminution des droits de mutation reversés par le Département, associées à une augmentation des cotisations employeur à la caisse de retraite des agents communaux annoncée à 3 % par an pendant quatre ans, et de l'obligation de participer au financement de protection sociale complémentaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, puis de la mutuelle à compter de 1<sup>er</sup> janvier 2026, les finances communales vont être mises à mal. Heureusement, en 2024, Yvetot-Normandie a décidé de reverser aux communes sa part du Fonds de Compensation Intercommunal et communal, ce qui a représenté pour notre commune un versement complémentaire de près de 7 000 €. Nous espérons que les finances d'Yvetot-Normandie permettront de poursuivre cette répartition dérogatoire. Notre épargne nette s'est nettement dégradée au fil des années et ceci malgré les efforts de gestion que nous menons tout au long de l'année. Nous disposons de deux leviers : la baisse des dépenses, déjà largement mise en œuvre, (baisse des subventions aux associations, de nos primes d'assurance, économie d'énergie (notamment pour l'éclairage public), politique économe pour l'entretien du patrimoine municipal, ...) ou la hausse des recettes, dans ce domaine les communes ne disposent plus désormais que du levier de la taxe foncière. Le Conseil municipal aura à se prononcer sur ces différentes hypothèses lors de l'adoption du budget en mars prochain.

Je ne vais toutefois pas terminer mon intervention sur des propos alarmistes. Nous devons en effet nous féliciter de la dynamique en œuvre dans notre village. Comme vous l'a présenté Christine SEGUIN, la coopération avec le Comité des loisirs a permis la mise en place de nombreuses animations à la fois pour les Hautotais mais aussi ouvertes sur l'extérieur. C'est le cas notamment de celle avec Yvetot-Normandie en faveur des séniors et avec l'office de tourisme pour la découverte de notre patrimoine. Ainsi notre village offre une nouvelle visibilité et participe à la dynamique territoriale intercommunale.

Je voudrai une nouvelle fois cette année souligner notre souci de transparence quant à la gestion de la commune. Je vous invite donc fortement à user et abuser des outils de communication que nous mettons à votre disposition : le site internet, Panneau Pocket, le compte rendu de chacune des réunions du Conseil municipal.

Pour terminer, je vous souhaite, malgré un contexte national et international instable, en mon nom et au nom du Conseil municipal, à toutes et à tous une très bonne année 2025. Que celle-ci vous apporte bonheur et réussite ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers.

## **Discours autres élus**

### **Présentation des nouveaux habitants :**

- Mme CREVEL Adeline et M. FAUVEL Stéphane, 1612 route d'Yvetot
- Mme et GEFROY Christine et Pascal, 374 chemin de la Cour souveraine
- M. CAMPANA Mickaël, 315 chemin de la Cour souveraine
- Mme TANAY Sandrine et M. RUET Benoit, 222 chemin de la Cour souveraine
- Mme SOAREZ GOMIS Cloé et M. PIEDANIEL Benjamin, 100 route du Village fleuri
- Mme DUVAL Céline, 852 route des Fermes
- Mme BRET Sara et M. HOUX Terry, 355 chemin de la Cour souveraine

### **Présentation des bébés nés en 2024**

- Mathilde JAILLARD, née le 4 janvier. Ses parents, Mme REGAIRAZ Diane et M. JAILLARD Raphaël. Ils habitent 115 chemin de la Cour souveraine
- Clément BOISANFRAY, né le 14 mars. Ses parents, Mme LEROUX Caroline et M. BOISANFRAY Ludovic. Ils habitent 1160 route du Mont l'Evêque
- Lia FEUILLOLEY, née le 24 juin. Ses parents, Mme SILLARD Lucie et M. FEUILLOLEY Romain. Ils habitent 233 route de Linerie
- Tobias BRASSEUR, né le 3 octobre. Ses parents, Mme TUR Christelle et M. BRASSEUR Alexei. Ils habitent 167 route de la Linerie.
- Hanna HOUX, né le 29 décembre. Ses parents, Mme BRET Sara et M. HOUX Terry. Ils habitent 355 chemin de la Cour souveraine.